



PROCES-VERBAL DE LA REUNION N°05 DU 16/02/2026

Présents: MM. Authelet, Cristens, Wallemme, Paquet, Van Esch, Mukanya, Rebuffatti, Scheers (secrétaire faisant fonction, sans droit de vote).

Excusés: MM. Detaille, Degée, Peeters.

La séance, qui se tient au Centre namurois des sports, est ouverte à 19h30 par M. Van Esch, vice-président.

0. AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

0.1 La prochaine réunion de la CSI aura lieu le lundi 23/03/2026 au lieu du 16/03/2026.

1. APPROBATION DU PV CSI DU 19/01/2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. FORFAITS - RATIFICATIONS

Les forfaits sportifs suivants, pris en 1^{er} ressort par le secrétariat fédéral, sont ratifiés par la commission sportive interprovinciale :

LFFSCP49	12/01/2026	OLYMPIC FRASNES	- OCEAN ST. VERVIERS	5 - 0
LFFSCP39	14/01/2026	FC INTER HUY	- MAKASI AUDERGHEM	5 - 0
LFFSIPA2802	28/01/2026	FC INTER HUY	- LBA HALANZY	5 - 0
LFFSIPA3003	28/01/2026	FUTSAL T. LIEGE	- MF SEILLOIS	5 - 0
LFFSIPE3105	30/01/2026	SAINT-JOSSE FUTS	- ARS. PONT-A-CELLES	5 - 0
LFFSIPA3202	06/02/2026	BAT 81 TINTIGNY	- ESSALEM VERVIERS	5 - 0

Les forfaits administratifs suivants, pris en 1^{er} ressort par le secrétariat fédéral, sont ratifiés par la commission sportive interprovinciale :

LFFSIPA1001	20/10/2025	OCEAN ST. VERVIERS	- ESSALEM VERVIERS	0 - 5
LFFSIPD1002	10/11/2025	BON-AIR LEUZE	- SYNERGY BERCHEM	5 - 0 / 0 - 5
LFFSIPB1604	24/11/2025	F. LIONS ROSELIES	- ELITE SC FLEURUS	0 - 5
LFFSIPC1904	01/12/2025	F BRUXELLES NOH	- PROXIMA CENT BXL	0 - 5
LFFSIPD1004	05/12/2025	OLYMPIC BRUNHAUT	- ATHLETIC C JETTE	5 - 0 / 0 - 5
LFFSIPE1003	05/12/2025	DIA BRACQUEGNIES	- MFC TUBIZE	5 - 0 / 0 - 5
LFFSIPD1003	08/12/2025	GÉN F MOLENBEEK	- KGS ANDERLECHT	5 - 0 / 0 - 5
LFFSIPE2106	10/12/2025	SAINT-JOSSE FUTS	- BLAMPAIN'S BRAINE	0 - 5
LFFSIPC2104	15/12/2025	F BRUXELLES NOH	- TDM ANS	0 - 5

3. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

3.1 Dossier N° CSI/25-26/57

Monsieur Mukanya ne siège pas.

Date : 06/02/2026
Rencontre : Proxima Centauri Bruxelles - Team GSI Verviers - IPC
En cause de : Club Team GSI Verviers - 2932
Arbitre : El Hatib Abdelghafour
Objet : Absence de l'équipe visiteuse - Cas de force majeure
Délibéré:
Vu le rapport de l'arbitre ;



Vu le mail du club Team GSI Verviers - 2932 du 09/02/2026 auquel est joint une facture de dépannage datée du 09/02/2026 laquelle est recevable ;
Attendu qu'il est établi que l'équipe visiteuse n'a pu se rendre à sa rencontre programmée à 20h00 ;
Attendu qu'un mail du club signalant la panne de véhicule a été adressé au secrétariat de l'IP le 06/02/2026 à 19h05 ;
Attendu qu'il a été fourni une facture de dépanneur pour une intervention à Awans le 06/02/2026 entre 19h55 et 21h05 ;
Considérant que l'art 183.7 du règlement organique de la Ligue doit être appliqué ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale statuant par défaut :
- décide de faire reprogrammer la rencontre aux frais des visiteurs conformément au règlement des compétitions interprovinciales ;
Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026.

4. RAPPORTS D'ARBITRES

4.1 Propositions de transactions

4.1.1 Dossier N° CSI/25-26/53A

Date : 16/01/2026
Rencontre : Portista Morlanwelz - FT Marolles Bxl - IPE
En cause de : Hassaini Rowan - 833041 - 11/12/1996 - Portista Morlanwelz - 7218
Arbitre : El Filali Karim
Objet : Menaces - Intimidation (A.4)
Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.4 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 6 semaines, du 02/03/2026 au 29/03/2026, du 06/04/2026 au 12/04/2026 et du 20/04/2026 au 26/04/2026.
Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.1.2 Dossier N° CSI/25-26/53B

Date : 16/01/2026
Rencontre : Portista Morlanwelz - FT Marolles Bxl - IPE
En cause de : Supporters de l'équipe de Portista Morlanwelz - 7218
Arbitre : El Filali Karim
Objet : Attitude des supporters (J)
Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art J du barème de sanction

Proposition de transaction :

Amende de 100 € au club Portista Morlanwelz - 7218.
Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.1.3 Dossier N° CSI/25-26/53C

Date : 16/01/2026
Rencontre : Portista Morlanwelz - FT Marolles Bxl - IPE
En cause de : Vanderlinden Laura - 882259 - 02/10/1996 - Portista Morlanwelz - 7218
Arbitre : El Filali Karim
Objet : Ne pas avoir rempli une tâche officielle (D.1)
Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction



Proposition de transaction :

Recommandations.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.1.4 Dossier N° CSI/25-26/55

Date : 30/01/2026

Rencontre : Magic Hellas Thulin - Deaf Brussels 2011 - IPD

En cause de : Abeauucourt Dylia - 885642 - 25/08/2002 - Deaf Brussels 2011 - 7611

Arbitre : Duvivier Jacky

Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.2)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.2 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 4 semaines, du 09/03/2026 au 05/04/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.1.5 Dossier N° CSI/25-26/56

Date : 06/02/2026

Rencontre : Futsal Projects Brussels - Red Star Bruxelles - IPE

En cause de : Alouat Imrane - 874609 - 28/06/2002 - Red Star Bruxelles - 7739

Arbitre : Gartili Abdeslam

Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.1 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 1 semaine, du 02/03/2026 au 08/03/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.1.6 Dossier N° CSI/25-26/58

Date : 04/02/2026

Rencontre : Red Star Bruxelles - Saint Josse Futsal - IPE

En cause de : Al Mokhlis Chaouni, Mourad -781718 - 19/10/1995 - Saint Josse Futsal - 7743

Arbitre : Colin Michaël

Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)

: Intimidation (A.4)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.2.1 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 6 semaines, du 02/03/2026 au 15/03/2026, du 23/03/2026 au 29/03/2026 et du 06/04/2026 au 26/04/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.1.7 Dossier N° CSI/25-26/60

Date : 13/02/2026

Rencontre : Belvedere Sambreville - Jemeppe Utd - IPB

En cause de : Jeanmart Dylan - 846653 - 11/08/1997 - Belvedere Sambreville - 5439

Arbitre : Bawin Régis

Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.1 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 1 semaine, du 02/03/2026 au 08/03/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.1.8 Dossier N° CSI/25-26/62

Monsieur Mukanya ne siège pas.

Date : 13/02/2026

Rencontre : Spb Express Seraing - Wavre Family - IPC

En cause de : Obaker Joakim - 870709 - 13/10/2002 - Spb Express Seraing - 1001

Arbitre : Bawin Eric

Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
: Provocation active (A.3)
: Refus de quitter la salle après exclusion (D.3)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application des art A.2.1, A.3 et D.3 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 6 semaines, du 02/03/2026 au 29/03/2026, du 06/04/2026 au 12/04/2026 et du 20/04/2026 au 26/04/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.1.9 Dossier N° CSI/25-26/63

Monsieur Mukanya ne siège pas.

Date : 13/02/2026

Rencontre : Spb Express Seraing - Wavre Family - IPC

En cause de : Grommen Alan - 855474 - 17/10/2000 - Spb Express Seraing - 1001

Arbitre : Bawin Eric

Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.2.1 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 3 semaines, du 02/03/2026 au 22/03/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026

4.2 Comparutions

4.2.1 Dossier N° CSI/25-26/61

Monsieur Cristens ne siège pas.

Date : 13/02/2026

Rencontre : MFC Tubize - Futsal Team Liège - Coupe

En cause de : Bodson Philippe - 822165 - 15/04/1960 - MFC Tubize - 4653 (P.O.)

: Club MFC Tubize - 4653 (P.O.)

: Dalmans Freddy - 846496 - Futsal Team Liège - 5749 (P.O.)

: Cossalter Kevin - 854924 - Futsal Team Liège - 5749 (P.O.)

: Club Futsal Team Liège - 5749 (P.O.)

Arbitre : Peeters Pascal (P.O.)

Objet : Envahissement de terrain

: Voie de fait sur joueur (B.8.4)

: Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain (D.2)



: Arrêt de la rencontre

Délibéré :

Conformément à l'art 239.1 du règlement organique de la Ligue, les parties en cause et l'arbitre ont été convoqués par téléphone le 14/02/2026 ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu les parties présentes quant à leurs arguments et moyens de défense ;

Attendu que M. Bodson Philippe - 822165 est absent excusé ;

Attendu que M. George Vincent - 815347 représente le club MFC Tubize - 4653 ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience :

- Que la rencontre a été arrêtée par l'arbitre, l'équipe visiteuse ne se sentant plus en sécurité à la suite de l'envahissement du terrain par les supporters de MFC Tubize - 4653 et ce sur décision du délégué et du capitaine de Futsal Team Liège - 5749 ;
- Que la prévention D.2 doit être abandonnée, l'auteur du ou des coups ne sachant être identifié bien qu'étant un supporter du MFC Tubize - 4653 ;
- Que les supporters de MFC Tubize - 4653 ont envahi le terrain provoquant l'arrêt de la rencontre ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale statuant contradictoirement :

- inflige une amende de 200 € au club MFC Tubize - 4653

- inflige des recommandations au club Futsal Team Liège - 5749

- décide de faire rejouer la rencontre conformément au règlement des compétitions interprovinciales.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026.

5. RECLAMATIONS

5.1. Dossier N° CSI/25-26/34

Date : 07/11/2025

Rencontre : Elite SC Fleurus - Felice Montigny - IPB

En cause de : Renzulli Ornella - 882422 - 28/03/2000 - Elite Sc Fleurus - 7745 (P.O.)

: Duchene Belinda - 883287 - 10/12/1974 - Elite SC Fleurus - 7745 (P.O.)

: Gianfelice Fiorenzo - 865496 - 16/03/1989 - Felice Montigny - 5456 (P.O.)

: Coussens Corentin - 758251 - 19/12/1994 - Felice Montigny - 5456 (P.O.)

: Club Elite Sc Fleurus - 7745 (P.O.)

: Club Felice Montigny - 5456 (P.O.)

Arbitre : Canivet Anthony (P.O.)

Objet : Score erroné - inversé

Délibéré :

Vu les décisions de la CSI des 15/12/2025 et 19/01/2026 de mettre le dossier en continuation ;

Vu la réclamation du club Elite FC Fleurus envoyée par courrier recommandé en date du 13/11/2025, laquelle est recevable ;

Entendu les parties présentes quant à leurs arguments ;

Attendu que M. Gianfelice Fiorenzo - 865496 est absent non excusé ;

Attendu que Mme. Renzulli Ornella - 882422 est absente non excusée ;

Attendu qu'il est établi que le score a été inversé et que toutes les parties à la cause sont présentes et le confirment ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale statuant contradictoirement :

- fixe le score de la rencontre à 6-4 ;

- déclare l'action fondée

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026.

5.2 Dossier N° CSI/25-26/52

Date : 09/01/2026

Rencontre : Génération F Molenbeek - Dream Player F Thulin - IPD

En cause de : Sekou Kamara - 844696 - 08/10/1996 - Génération F Molenbeek - 7756 (P.O.)



: Delys Gaëtan - 758644 - 26/12/1993 - Dream Player F Thulin - 5208 (P.F.)
: Club Génération F Molenbeek - 7756 (P.O.)
: Club Dream Player F Thulin - 5208 (P.F.)

Arbitre

: El Filali, Karim

Objet

: Plainte pour erreur d'arbitrage

Délibéré :

Vu la plainte du club Génération F Molenbeek - 7756 transmise par courrier recommandé en date du 13/01/2026, laquelle est recevable ;

Attendu que M. Sekou Kamara - 844696 est absent non excusé ;

Attendu que la CCAL a traité la plainte pour erreur d'arbitrage en date du 28/01/2026 ;

Considérant que cette instance a reconnu l'erreur d'arbitrage, l'arbitre n'ayant pas réduit le nombre de joueurs de champ après avoir exclu un joueur du club Dream Player F Thulin - 5208 à la 49ème minute ;

Considérant que l'erreur d'arbitrage n'a pas eu une influence sur le résultat de la rencontre, lequel étant de 4-13 ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :

- fixe le résultat de la rencontre à 4-13 ;

- déclare l'action non fondée

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026.

5.3 Dossier N° CSI/25-26/54

Monsieur Mukanya ne siège pas.

Date : 16/01/2026

Rencontre : Team GSI Verviers - Futsal Benfica Auderghem - IPC

En cause de : Sanchez Garcia Nicolas - 771702 - Futsal Benfica Auderghem - 7733 (P.O.)

: Lefevre Didier - 822999 - 27/04/1972 - Team GSI Verviers - 2932 (P.F.)

: Club Futsal Benfica Auderghem - 7733 (P.O.)

: Club Team GSI Verviers - 2932 (P.F.)

Arbitre

: Remacle Roger

Objet

: Plainte pour erreur d'arbitrage

Délibéré :

Vu la plainte du club Futsal Benfica Auderghem - 7733 envoyée par courrier recommandé en date du 20/01/2026, laquelle est recevable ;

Attendu que M. Sanchez Garcia Nicolas - 771702 est absent excusé ;

Attendu que M Silvestre de Sousa Victor - 771926 représente le club Futsal Benfica Auderghem - 7733 ;

Entendu la partie plaignante quant à ses arguments ;

Attendu que la CCAL a traité la plainte pour erreur d'arbitrage en date du 28/01/2026 ;

Considérant que cette instance a reconnu une erreur d'appréciation flagrante dans le chef de l'arbitre, celui-ci, selon ses propres dires, n'ayant manifestement pas vu le ballon franchir la ligne de but, sa vue étant partiellement masquée ;

Attendu que cette erreur d'appréciation a eu une influence sur le résultat de la rencontre ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale statuant contradictoirement :

- décide de faire rejouer la rencontre un vendredi conformément au règlement des compétitions interprovinciales

- impute les frais à la fédération ;

- déclare l'action fondée.

Ainsi prononcé à Namur le 16/02/2026.

6. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions du au inclus	
5749	Club	Futsal Team Liège	Recommandations	
781718	Al Mokhlis Chaouni, Mourad	Saint Josse Futsal	02/03/2026 23/03/2026 06/04/2026	15/03/2026 29/03/2026 26/04/2026
833041	Hassaini Rowan	Portista Morlanwelz	02/03/2026 06/04/2026 20/04/2026	29/03/2026 12/04/2026 26/04/2026
846653	Jeanmart Dylan	Belvedere Sambreville	02/03/2026	08/03/2026
855474	Grommen Alan	Spb Express Seraing	02/03/2026	22/03/2026
870709	Obaker Joakim	Spb Express Seraing	02/03/2026 06/04/2026 20/04/2026	29/03/2026 22/04/2026 26/04/2026
874609	Alouat Imrane	Red Star Bruxelles	02/03/2026	08/03/2026
882259	Vanderlinden Laura	Portista Morlanwelz	Recommandations	
885642	Abeauucourt Dylia	Deaf Brussels 2011	09/03/2026	05/04/2026

7. FRAIS

Matr.	Nom club	Frais administratifs	Amende suspension	Déplacement arbitre	Divers	Total
1001	Spb Express Seraing (CSI-2526-62)	12,50 €	15 €			27,50 €
1001	Spb Express Seraing (CSI-2526-63)	12,50 €	7,50 €			20 €
4653	MFC Tubize (CSI-2526-61)	12,50 €		16 €	200 € (2)	228,50 €
5439	Belvedere Sambreville (CSI-2526-60)	12,50 €	2,50 €			15 €
5749	Futsal Team Liège (CSI-2526-61)	12,50 €		16 €		28,50 €
7218	Portista Morlanwelz (CSI-2526-53A)	12,50 €	15 €			27,50 €
7218	Portista Morlanwelz (CSI-2526-53B)	12,50 €			100 € (2)	112,50 €
7218	Portista Morlanwelz (CSI-2526-53C)	12,50 €				12,50 €
7611	Deaf Brussels 2011 (CSI-2526-55)	12,50 €	10 €			22,50 €
7739	Red Star Bruxelles (CSI-2526-56)	12,50 €	2,50 €			15 €
7743	Saint Josse Futsal (CSI-2526-58)	12,50 €	15 €			27,50 €
7745	Elite Sc Fleurus (CSI-2526-34)				12,50 € (1)	12,50 €
7745	Felice Montigny (CSI-2526-34)				12,50 € (1)	12,50 €
7756	Génération F Molenbeek (CSI-2526-52)				12,50 € (1) 25 € (3)	37,50 €

- (1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).
(2) attitude des joueurs et supporters
(3) action non fondée

La séance est levée à 21h45.

(s.) Jean SCHEERS, secrétaire ff